

Spécialité Performance sportive mention Plongée subaquatique

RNCP40427 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DESJEPS — Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15480
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'entraînement en plongée subaquatique française nécessite la possession d'un diplôme d'Etat figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme DESJEPS spécialité « performance sportive » mention « plongée subaquatique » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

Conception du projet de la structure :

Préparation du projet stratégique de performance en plongée subaquatique en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

Formalisation d'un projet de développement en plongée subaquatique en lien avec les caractéristiques et besoins singuliers des publics impliqués

Partage d'analyses stratégiques avec les instances dirigeantes en lien avec les spécificités des publics impliqués

Elaboration de la stratégie de mise en œuvre du projet de développement en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

Organisation de la mise en œuvre des actions partenariales dans le domaine de la plongée subaquatique

Pilotage des actions de relation publiques dans le domaine de la plongée subaquatique

Vérification de la mise en œuvre des procédures administratives au sein de la direction sportive en adaptant les moyens et les outils utilisés aux particularités de chaque membre de l'équipe

Direction d'une structure :

Accompagnement de l'équipe dans l'analyse de son organisation de travail en tenant compte des spécificités des publics impliqués afin de favoriser à l'inclusion de tous

Prescription des organisations de travail des équipes en prenant en compte les caractéristiques et besoins particuliers de chaque acteur de manière à favoriser l'inclusion

Négociation du plan de formation du personnel en prenant en compte les caractéristiques et besoins singuliers de chacun afin de répondre aux problématiques des publics

Définition du fonctionnement financier de la direction sportive en plongée subaquatique

Analyse du compte de résultats et du bilan annuel

Surveillance du respect des différents protocoles de travail établis adaptés aux caractéristiques spécifiques des acteurs

Evaluation de la pertinence du fonctionnement administratif de la direction sportive en plongée subaquatique

Organisation des différentes délégations en prenant en compte les caractéristiques et besoins singuliers de chacun

Conduite de l'évaluation du système de travail.

Encadrer des activités complexes d'entraînement et de formation :

Pilotage du système de l'entraînement en plongée subaquatique à partir d'une analyse des problématiques singulières des sportifs et de leur projet individualisé de performance

Organisation du système de l'entraînement en plongée subaquatique en adaptant les démarches, les outils et les objectifs aux spécificités des publics impliqués

Observation de la performance des autres pendant la compétition de plongée subaquatique

Evaluation du système d'entraînement en plongée subaquatique

Organisation des échanges de pratique avec une équipe technique en plongée subaquatique

Encadrement de stagiaires dans le cadre de formation de formateurs en plongée subaquatique

Réalisation de comptes rendus et de bilans pédagogiques

Encadrement de la plongée subaquatique en sécurité :

Encadrement de la plongée subaquatique en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers, et en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leurs singularités

Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de la plongée subaquatique en prenant en compte les caractéristiques singulières des pratiquants

Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en plongée subaquatique

COMPÉTENCES ATTESTÉES

CONSTRUIRE LA STRATÉGIE D'UNE ORGANISATION DU SECTEUR :

- Préparer la prise de décision en prenant en compte les caractéristiques et besoins singuliers des publics
- Elaborer un projet de développement en lien avec les spécificités des publics impliqués
- Mobiliser les instances dirigeantes en tenant compte des particularités des interlocuteurs impliqués

GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES D'UNE ORGANISATION DU SECTEUR :

- Gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur en favorisant la dimension collective et l'inclusion de tous afin de répondre aux caractéristiques et besoins singuliers des publics
- Gérer les ressources financières d'une organisation du secteur
- Rendre compte de la mise en œuvre de la délégation en adaptant les modalités de communication, les objectifs, les moyens et les outils aux singularités de chacun

DIRIGER UN SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT EN PLONGÉE SUBAQUATIQUE :

- Concevoir le plan de performance sportive en plongée subaquatique en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap
- Planifier la préparation de la performance sportive en plongée subaquatique à partir des caractéristiques spécifiques et des objectifs des pratiquants
- Accompagner l'athlète vers l'optimisation de la performance en plongée subaquatique en tenant compte de ses caractéristiques singulières
- Conduire l'évaluation du projet de la performance en plongée subaquatique adapté aux caractéristiques et besoins de chacun
- Organiser des actions formatives dans le cadre des réseaux professionnels en plongée subaquatique en prenant en compte les caractéristiques singulières et les besoins des publics impliqués

ENCADRER LA PLONGÉE SUBAQUATIQUE EN SÉCURITÉ :

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en plongée subaquatique
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants de la plongée subaquatique en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en plongée subaquatique tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du DESJEPS mention “ plongée subaquatique ” exerce son activité dans des structures variées telles que des clubs de plongée, des écoles, des entreprises de tourisme et loisirs nautiques, des bases de plein air ou encore des organismes de formation.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du DESJEPS spécialité “ performance sportive ” mention “ plongée subaquatique ” occupe les fonctions de :

- directeur de plongée en milieu naturel,
- directeur technique dans un centre de plongée,
- formateur de moniteurs,
- responsable de la sécurité des activités subaquatiques.

Il peut également encadrer des équipes sur des projets spécifiques comme la plongée scientifique ou l'exploration sous-marine.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'entraîneur en plongée subaquatique française est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- attester de la possession de l'attestation de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou son équivalent à jour de la formation continue ;
- être titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance en eaux maritimes, option côtière ou son équivalent ;
- attester d'un niveau technique d'aptitude de plongeur nitrox confirmé (PN-C) au sens de l'annexe III-17 a du code du sport ;
- attester de cent plongées en milieu naturel ;
- attester d'une expérience de d'enseignement de la plongée subaquatique ;

- justifier d'un niveau technique d'aptitudes PA-40 au sens de l'annexe III-14 a du code du sport

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 092 €
Selon la branche	6 000 € – 8 429 €
Prise en charge	Branches concernées
8 092 €	Valeur par défaut · 209 branches
8 429 €	CPNEF ECLAT, CPNEF Sport
8 091 €	CPNE Travail Temporaire
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2029
Date de dernière délivrance possible	31/12/2030

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40427/>